

## **La situation des Roms dans l'Union européenne au cours de l'été 2012 (Infoflash AEDH Août 2012)**

L'AEDH dénonce l'anti-tsiganisme latent dans de nombreux pays européens, comme par exemple en **Norvège**, où des Roms de Roumanie viennent chercher du travail mais sont rejetés par la population. Ils sont victimes de propos racistes et sont obligés de vivre sur des terrains de fortune à l'écart des villes ; un de ces campements près d'Oslo a même été attaqué en juillet dernier, avec des fusées de feux d'artifice.

De plus, l'AEDH regrette profondément que les pays de l'Union européenne continuent de mettre en place de politiques anti-Roms, sans que la Commission européenne ou le Parlement européen ne réagissent fortement. En effet, les autorités de plusieurs de ces pays ont décidé d'expulser de force les Roms vivant sur leur territoire ces deux derniers mois.

**En Allemagne**, la police a séparé une famille de Roms de Macédoine vivant à Hambourg depuis des années. Le 27 juillet, le père a été expulsé de force vers la Macédoine, malgré sa santé fragile, et le reste de la famille devait le suivre dans les jours suivants, les titres de séjour provisoires de sa femme et de ses enfants arrivant à expiration le 30 juillet. La famille a demandé un délai supplémentaire pour s'organiser et être capable de retourner en Macédoine volontairement, car la loi allemande stipule que si une personne est expulsée de force par la police, elle devra rembourser à l'Etat ses frais d'expulsion si elle souhaite revenir en Allemagne plus tard, et ce même si la personne était mineur lors de sa première expulsion.

Pour leur part, ignorant la décision de la Cour Suprême italienne qui avait déclaré en 2011 que « l'urgence nomade » était illégale, les autorités **italiennes** ont fermé un camp de « nomades » à Rome, mi-juillet, où des Roms de Serbie et de Macédoine vivaient depuis des décennies. Seules les familles avec des enfants ont été relogées pour quelques mois, le maire de la ville leur demandant par ailleurs de rentrer dans leur pays d'origine. À Milan également, des Roms de Roumanie ont été expulsés de leur camp informel, sans qu'assez de places ne leur soient proposées dans des centres d'urgence.

**En République tchèque**, des dizaines de familles Roms ont reçu début août un avis d'expulsion de leur logement, car le bâtiment dans lequel ils vivent ne leur offre pas de conditions de vie décentes, selon les autorités. Mais des organisations non gouvernementales ont prouvé que cette situation était causée par les autorités elles-mêmes, qui refusent de maintenir en l'état le système des eaux usées du bâtiment. Les autorités ont proposé à certaines familles (et les a forcées à accepter, parfois) de se reloger dans des appartement dont le loyer est deux fois plus cher que leur loyer actuel, et d'autres familles n'ont même pas reçu de propositions de relogement.

**En Grèce**, un raid de police a procédé mi-août à l'arrestation d'une partie des 400 Roms d'Albanie vivant illégalement dans un camp à Athènes, en attendant de les expulser vers leur pays d'origine.

**En France**, le nouveau gouvernement répète les événements de l'été 2010 : des centaines de Roms sont expulsés de force de leurs campements dans plusieurs villes du pays sans proposition de relogement et certains d'entre eux sont renvoyés en Roumanie sous couvert de « l'aide au retour volontaire ». Malgré ses promesses de trouver des solutions durables pour les Roms en France, le nouveau Président François Hollande agit de la même manière que son prédécesseur Nicolas Sarkozy, en démantelant des camps et en expulsant des Roms du pays. La Commission européenne a placé la France sous surveillance, mais n'a encore rien fait pour faire cesser les expulsions.

Afin d'améliorer cette situation, le gouvernement français a annoncé le 22 août que les mesures transitoires quant à l'accès des roumains et bulgares au marché du travail, qui touchent particulièrement les Roms originaires de ces pays, allaient être assouplies : la taxe de 700€ que les

employeurs doivent payer à l'Etat pour embaucher un roumain ou un bulgare sera supprimée, et la liste des emplois ouverts aux roumains et bulgares sera élargie (ils étaient au nombre de 150 jusqu'à présent).

L'AEDH se félicite de cette initiative et espère qu'elle va se concrétiser rapidement en droit français, à l'exemple de ce qui a été fait en **Irlande** : le gouvernement irlandais a annoncé le 22 juillet qu'il mettait fin aux mesures transitoires concernant l'accès au marché de l'emploi dans l'Union européenne pour les ressortissants roumains et bulgares. Cette décision a été prise après que la Commission européenne ait demandé aux neuf pays restant ayant encore ces mesures de restrictions en place jusqu'à la fin 2013 si elles étaient véritablement nécessaires.